



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPE
S

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°84-2017-079

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2017

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble

84-2017-05-15-018 - Arrêté de composition du jury du certificat de préposé au tir du 2
juin 17 (1 page)



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



LE RECTEUR D'ACADÉMIE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS



Le recteur de l'académie de Grenoble
Chancelier des universités

Vu l'arrêté du 26 mai 1997 modifié portant création du CERTIFICAT DE PREPOSE
AU TIR

ARRETE

Arrêté n° dec 5/XIII/17/120

RECTORAT

Division des
examens et
Concours

DEC5

ARTICLE I : Une session d'examen pour la délivrance des options 1 « travaux souterrains » - 6 « mèche lente » - 7 « chargement en vrac utilisant de l'énergie » 8 « dispositifs électroniques » du **Certificat de Préposé au Tir** sera organisée dans l'académie de Grenoble **le 2 juin 2017**.

ARTICLE II : Le jury pour l'examen est constitué comme suit :

Président :

Monsieur PANIGONI Thierry - CETU Bron

Représentant des directions ministérielles

Monsieur CLEYET-MERLE Christophe - Inspecteur de l'Enseignement Technique Grenoble

Représentants des organismes professionnels :

Monsieur PHILIPPE Brice – Vinci Construction

Monsieur GRUFFAZ Nicolas - Vinci Construction

Monsieur GARRIGUE Philippe - Groupe DCI

Monsieur SCHMITZ Stéfan - EIFFAGE

Madame ROYON Marine - EIFFAGE

Monsieur BOUFFARD Julien - EIFFAGE

Monsieur DENIS Flavien - TITANOBEL

ARTICLE III : L'examen aura lieu à partir de **7h30 à AIGUEBLANCHE**.

ARTICLE IV : Madame la secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 15 mai 2017

Claudine Schmidt-Lainé